



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du lundi 28 novembre 2016

COMPTE RENDU

Séance du 28 novembre 2016

Date de convocation : 04 novembre 2016

Membres en exercice : 22 titulaires et 22 suppléants

Membres votants : 12/22

La règle du double quorum est respectée quorum général 12/22, quorum privé 7/11.

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre, le Comité de programmation du Pays Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Uchaud.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Olivier Penin, Marie Pasquet, Jean pierre Bondor, Henry Sarrazin,

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Aucun présent

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Christian Nougulier et Gilles Delerue (siège interdépartemental), Marie Pierre Mermier, David Quinot, Stéphan Jeannez

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelise Chevalier, Marylène Badoux

Sans voix délibérative : Daniel Remy, Patrice Dachy.

Techniciens et partenaires invités :

Karine Diaz, Fabien Sanguinède, Isabelle Chaume, Françoise Lacanal, Jean-Luc Fabre, Carole Colenson, Carole Agou, Véronique Couderc, Robert Lefort, un technicien représentant de la CMA Hérault et une technicienne représentant CA Hérault

Equipe du GAL :

Maxime Charlier, Marion Perras, Catherine Bazile.

Mme Katy Guyot, accueille les représentants des différents collèges du Comité de programmation. Elle remercie Monsieur le Maire, Maryan Bonnet pour le prêt de la salle.

L'ordre du jour est très chargé, Mme Guyot enchaîne immédiatement sur le premier point.

Rappel de l'ordre du jour :

I-Avis de programmation sur les projets suivants :

- 1. FA7 Animation et Fonctionnement du GAL 2015-2016 (*Modification*)**
- 2. Programmation des dossiers**
 - FA2 Ecole de Mer de Port Camargue**
 - FA3 Etude de mobilité, CC Petite Camargue**
 - FA4 Foyer du parc de Calvisson**

II-Plafonnement FEADER des fiches actions**III-Modification de la grille de sélection****IV-Avis d'opportunité sur les projets suivants :**

- a. FA1 Semaine de l'agriculture en Pays de Lunel
- b. FA2 Réhabilitation de la Via Ferrata La Roque à Saint Sériès
- c. FA2 Réalisation de 5 parcours de géocaching en Pays de Sommières
- d. FA2 Halte nautique de Gallician
- e. FA4 Maison en partage de Congénies
- f. FA5 Aménagement des arènes et muséographie des traditions camarguaises à Lunel
- g. FA5 Site des Terriers à Villevieille
- h. FA5 Valorisation numérique de la voie verte en Pays de Sommières

V-Lancement Appel à projets FA 4 « Développement du Vivre ensemble dans les lieux de rapprochement citoyen »**VI-Information sur les dossiers refusés et abandonnés auprès du GAL****VII-Composition du comité technique****VIII-Composition du collège privé du comité de programmation : nouveau membre****Questions diverses****I- Avis de programmation :****1. Animation et Fonctionnement du GAL 2015-2016 (Modification)**

Le dossier Animation et fonctionnement a été programmé au comité de programmation du 30 mai 2016 afin que la Région puisse à son tour voter en commission le cofinancement attribué au GAL. Le service instructeur de la Région ayant remis son rapport d'instruction, le dossier demande une modification de 1 centime FEADER.

Plan de financement programmé le 30 mai 2016

| | | | | |
|---|------------------------------|--------------------------|---------------------|---|
| Animation/ fonctionnement GAL 2015/2016 | Pays Vidourle Camargue | Département Hérault 4,3% | 4 852,94 € | Montant FEADER programmé 89 260,17 € |
| | | Région 10% | 11 157,52 € | |
| | | Autofinancement 5,7% | 6 304,59 € | |
| | | LEADER 80% | 89 260,17 € | |
| | | Total | 111 575,22 € | |

Plan de financement à valider et programmer

| | | | | |
|---|------------------------------|--------------------------|---------------------|---|
| Animation et fonctionnement GAL 2015/2016 | Pays Vidourle Camargue | Département Hérault 4,3% | 4 852,94 € | Montant FEADER à programmer 0,01 € |
| | | Région 10% | 11 157,52 € | |
| | | Autofinancement 5,7% | 6 304,58 € | |
| | | LEADER 80% | 89 260,18 € | |
| | | Total | 111 575,22 € | |

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

2. Programmation des dossiers

Les dossiers figurant dans le tableau ci-dessous ont fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable lors du comité de programmation du 30 mai 2016. Le service instructeur de la Région ayant remis son rapport d'instruction, ces dossiers vous sont représentés pour programmation.

| Intitulé | Porteur | Plan de financement HT | | Note obtenue | Montant FEADER à programmer |
|--|------------------------|--|--|--------------|-----------------------------|
| | | | | | |
| Aménagement PMR de la nouvelle Ecole de Mer | Régie de Port Camargue | Région 23,2% Autofinancement 20% LEADER 56,8% Total | 46 409,10 € 40 000,00 € 113 590,90 € 200 000,00 € | 15.25/20 | 113 590,90 € |
| Etude de mobilité et des déplacements | CC Petite Camargue | Autofinancement 36% LEADER 64% Total | 5 382 € 9 568 € 14 950 € | 11.25/20 | 9 568 € |
| Aménagement du parc du foyer | Commune de Calvisson | Région 25% Département Gard 23,2% Autofinancement 20% LEADER 31,8% Total | 23 810,81 € 22 087,81 € 19 048,61 € 30 295,77 € 95 243,00 € | 13.5/20 | 30 295,77 € |
| Extension de la médiathèque de Saint-Laurent d'Aigouze | CC Terre de Camargue | Etat DGD 36,6% Région 29,8% Autofinancement 20% LEADER 13,6% Total | 63 835,30 € 52 000,00 € 34 904,63 € 23 783,20 € 174 523,13 € | 16/20 | 23 783,20 € |

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

II-Plafonnement FEADER des fiches actions

Les modalités de financement des opérations du plan de développement LEADER du GAL Pays Vidourle Camargue 2014-2020 définissent dans chaque fiche action :

- Un taux de cofinancement FEADER obligatoire de 80% ;
- Un taux maximal d'aides publiques ;
- Un plafond de l'assiette éligible ;
- Le cas échéant un plancher d'aides publiques.

Au dernier comité de programmation, l'équipe du GAL a interpellé ses membres sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe financière. En effet certaines mesures prévoient d'être surconsommées dès le début de la programmation (par exemple 85% de l'enveloppe réservée à la fiche action 2 « Tourisme » ont été consommés par 6 projets passés en opportunité et notamment par 2 dossiers importants). Pourtant le programme LEADER a pour objectif de financer des projets de qualité à l'échelle de son enveloppe, contribuant à la stratégie du territoire, sur toute la durée de programmation 2014-2020.

Le principe de « plafond de l'assiette éligible » ne permettant pas de tenir cet objectif, il est proposé d'établir un plafond FEADER. Cette décision permettra de maîtriser le rythme de consommation de l'enveloppe LEADER, essentielle à la bonne mise en œuvre de la stratégie du GAL.

Un plafond FEADER serait défini pour l'ensemble des fiches actions du plan de développement du GAL, hormis la FA 7 Fonctionnement du GAL, selon le type d'opérations, comme suit :

| Types d'opération | Plafond FEADER en HT |
|---|----------------------|
| Fiche action 1 Entreprenariat | |
| - Soutien à l'intégration et la valorisation des produits agro-alimentaires du territoire | 50 000€ |

| | |
|---|----------|
| dans les laboratoires de la restauration hors-domicile - Elaboration et conduite de stratégies pour la promotion et la commercialisation des produits du territoire - Elaboration et conduite de stratégies de développement des systèmes productifs locaux | |
| - Soutien aux projets de création, développement et transmission/reprise d'entreprises - Soutien aux investissements et équipements à faible impact environnemental des entreprises - Soutien aux investissements de création, développement et maintien de commerces et services de proximité | 25 000 € |
| Fiche action 2 Tourisme | |
| - Création, extension et réhabilitation de sites de loisirs destinés à un public touristique - Création et déploiement d'outils et services numériques touristiques - Elaboration et conduite de stratégies de développement et réseaux de prestataires touristiques - Création et rénovation d'hébergements touristiques publics et associatifs | 50 000 € |
| - Création et développement d'activités de loisirs touristiques - Création et rénovation d'hébergements touristiques privés - Soutien à l'organisation de manifestations | 25 000 € |
| Fiche action 3 Employabilité/mobilité | |
| Ensemble des opérations | 50 000 € |
| Fiche action 4 Cohésion sociétale et cadre de vie | |
| - Construction, rénovation et aménagement d'espaces publics extérieurs et de centres sociaux-culturels - Soutien à la création de jardins partagés - Soutien à l'investissement d'espaces culturels itinérants - Soutien à l'investissement et l'équipement des espaces de mise en réseau, de détente, de rencontres et d'animation des bibliothèques/médiathèques - Construction et aménagement des locaux des écoles de musique | 50 000 € |
| - Soutien à l'organisation de manifestations | 25 000 € |
| Fiche action 5 Patrimoines | |
| Ensemble des opérations | 50 000 € |
| Fiche action 6 Coopération | |
| Ensemble des opérations | 50 000 € |

Le plafond FEADER sera applicable aux dossiers dont la date de passage en opportunité est postérieure à la date de validation de la présente proposition par le Comité de programmation.

Conformément à l'article 10 de de la convention entre le Groupe d'Action Locale (GAL), l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP), la mise en place d'un plafonnement de l'aide FEADER fera l'objet d'un avenant.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

III-Modification de la grille de sélection

La grille de sélection est un outil d'analyse des projets faisant l'objet d'une demande d'aide à l'attention du GAL. Elle doit permettre la sélection des projets répondant pleinement aux objectifs du programme LEADER et de la stratégie du GAL.

Elle est construite autour de 19 items.

Le grand nombre de critères de sélection freine l'appropriation de l'outil d'analyse par les membres du comité de programmation en condition de vote d'avis d'opportunité d'un projet. Ce constat s'alourdit

lorsque plus de dix dossiers sont présentés en séance (manque de lisibilité de l'outil, manque de temps pour cibler le débat,...).

Le comité technique propose donc que l'opportunité du projet soit évaluée sur un nombre de critères plus ciblés qui sont les suivants :

- Principes et critères au regard selon la fiche action interpellée par le projet (4 items) notés sur 8 points ;
- Principes et critères au regard de la priorité ciblée, axes et objectifs opérationnels (1 items) notés sur 12 points : Sur ce point, les membres du comité de programmation analysera les qualités intrinsèques du projet au regard de l'approche LEADER et des objectifs de la stratégie locale de développement.

L'analyse du projet conduirait à une notation sur 20 points.

Cette décision a pour objectif d'optimiser l'utilisation de la grille de sélection par les membres du comité de programmation, sans impacter la pertinence de l'analyse résultante.

Cette modification aurait pour effet attendu d'améliorer la procédure de sélection lors du passage en opportunité des projets.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

IV-Avis d'opportunité

FA1 - Semaine de l'agriculture en Pays de Lunel Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays de Lunel

Dossier présenté par Fabien Sanguinède :

L'objectif de la manifestation est de faire vivre l'économie locale (principalement les secteurs touristique et agricole), donner une vitrine aux produits agricoles, créer des rencontres acheteurs/vendeurs et sensibiliser à la problématique de l'emploi agricole.

Le projet comprend :

- Un atelier Educ'tour à destination des professionnels du tourisme, à la rencontre des producteurs du Pays de Lunel ;
- Une sensibilisation du jeune public à l'activité agricole du territoire ;
- Une mise en réseau des acteurs amont et aval (restauration hors domicile RHD spécifiquement) des filières agricoles et agro-alimentaires ;
- 3 ateliers de sensibilisation à l'emploi agricole en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale d'Insertion de Lunel
- La 1ère fête du Muscat organisée à Viavino.

DEPENSES ELIGIBLES : HT

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|---|-----------------|
| Prestation d'organisations Chambre de l'Agriculture | 15 750 € |
| Communication et matériel | 4 050 € |
| Charges salariales | 3 200 € |
| Coûts indirects de structure | 500 € |
| Total | 23 500 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financiers | Taux | Montant HT |
|--------------------|-------------|-----------------|
| CR Occitanie | 8 % | 1 900 € |
| CD Hérault | 8 % | 1 900 € |
| Autofinancement | 20 % | 4 700 € |
| Aide LEADER | 64 % | 15 000 € |
| Total | | 23 500 € |

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault et la Communauté de Commune du Pays de Lunel se félicitent de ce partenariat. Les premiers résultats sont très positifs. Toutes les données n'ont pas encore été analysées mais un rapport complet sera produit prochainement.

Il est demandé de préciser à quoi correspond la prestation de la Chambre d'Agriculture.

La note proposée par le Comité technique est de **12 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

M. Pitaval ne prend pas part au vote.

| |
|--|
| FA2 - Réhabilitation de la Via Ferrata La Roque à St Sériès Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays de Lunel |
|--|

Dossier présenté par Karine Diaz :

En 2008, la via ferrata de la Roque est née d'une collaboration interdépartementale initiée par le bureau des moniteurs du Gard et la commune de St Sériès. Mise en accès libre par la CC Pays de Lunel, la via Ferrata de la Roque était utilisée par les prestataires du tourisme vert et les pratiquants particuliers.

Elle est fermée depuis janvier 2016 car inadaptée à un usage en toute sécurité. Cela limite les possibilités de prestation touristique du territoire et présente un manque à gagner pour les acteurs économiques.

Le projet présenté correspond à :

- Une opération de réhabilitation de la voie
- Une valorisation du site et une structuration de l'activité touristique liée.

DEPENSES ELIGIBLES :

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|-------------------------------------|-------------------|
| Etude géotechnique | 3 000 € |
| Purge et réhabilitation de la voie | 22 000 € |
| Signalétique (pose et panneaux) | 3 000 € |
| Compteur de fréquentation | 2 900 € |
| Total | 30 900 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financeurs | Taux | Montant HT |
|--------------------|-------------|-------------------|
| CD Hérault | 44 % | 13 700 € |
| Autofinancement | 20 % | 6 300 € |
| Aide LEADER | 36 % | 10 900 € |
| Total | | 30 900 € |

Plusieurs membres du comité de programmation connaissent la Via Ferrata et souligne son intérêt régional dans le cadre d'une offre touristique de pleine nature et de tourisme d'expérience selon la demande des nouvelles clientèles touristiques.

La note proposée par le Comité technique est de **13.5 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

M. Pitaval ne prend pas part au vote.

FA2 - Réalisation de 5 parcours de géocaching en Pays de Sommières
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays de Sommières

Dossier présenté par Véronique Couderc :

Le projet crée un nouvel outil de découverte du patrimoine local par une approche ludique. Il développe une offre numérique valorisant les sentiers de découverte en utilisant le positionnement satellite (GPS) pour découvrir une « cache au trésor ». Par un jeu de piste thématique, le promeneur prend connaissance d'un patrimoine culturel et naturel du territoire.

Les objectifs sont de :

- Partager les richesses patrimoniales locales ;
- Apprendre à utiliser le géo positionnement (smartphone, tablette, GPS de randonnée) ;
- Appréhender les enjeux de la cartographie participative
- Utiliser et compléter la carte OpenStreetMap du Pays de Sommières (logiciel libre de cartographie participative)

Le projet prévoit de créer 5 parcours de découverte et s'adresse aux jeunes générations locales et aux touristes sensibles au numérique et à cette approche ludique.

DEPENSES ELIGIBLES :

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|--|-------------------|
| Réalisation de 5 parcours de découverte de type géocaching | 12 400 € |
| Total | 12 400 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financeurs | Montant : |
|------------------------|------------------|
| Autofinancement 36% | 4 500 € |
| Aide LEADER 64% | 7 900 € |
| Total | 12 400 € |

M. Jannez précise que Calade travaille depuis de nombreuses années sur ce type de propositions touristiques. L'association est forte d'une expérience acquise qui pourrait être utile et susciter un rapprochement.

La note proposée par le Comité technique est de **13 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 9

Abstention : 2

Contre : 0

M. Bondor ne prend pas part au vote.

FA2 - Création d'une cale de mise à l'eau - Halte nautique de Gallician
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Petite Camargue

Dossier présenté par Carole Colenson :

Le port fluvial de Gallician, situé sur le canal du Rhône à Sète a été identifié comme élément clé du maillage de halte sur le canal (2010, VNF). Il a fait l'objet d'une étude de faisabilité « Ports de plaisance exemplaires en réseau » (2013, CD30).

Le projet global d'aménagement du port de Gallician en est le résultat concret. L'opération du présent dossier LEADER est la création d'une cale de mise à l'eau permettant l'accès des bateaux au canal.

Le projet global comprend par ailleurs la création d'un système de récupération des eaux grises et noires, la mise en place et le remplacement de bornes d'alimentation en eau et électricité ainsi que la reprise des systèmes d'amarrage.

Le développement de cette interface de tourisme fluvio-terrestre se veut compatible avec les autres usages du canal, notamment la navigation de bateaux de commerce.

DEPENSES ELIGIBLES :

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|------------------------------|------------------|
| Création de la cale à l'eau | 147 500 € |
| Total | 147 500 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financeurs | Taux | Montant HT |
|--------------------|--------------|------------------|
| Etat DETR | 30 % | 44 300 € |
| Etat FNADT | 10 % | 14 700 € |
| Département GARD | 20 % | 28 300 € |
| Autofinancement | 20 % | 29 600 € |
| Aide LEADER | 20 % | 29 000 € |
| Total | 100 % | 147 500 € |

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan « Ports exemplaires en réseau ».

Il répond à un besoin du territoire dans le cadre de son développement touristique fluvial.

La note proposée par le Comité technique est de **14.5 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Mme Pasquet ne prend pas part au vote.

| |
|---|
| FA4 - Maison en partage de Congénies Maître d'ouvrage : Centre Communal d'Action Sociale |
|---|

La commune de Congénies connaît un vieillissement de sa population et un habitat inadapté à cette donnée. Une résidence sénior privée existe mais n'est pas accessible à tous les revenus. Le projet cible la réalisation de logements locatifs sociaux adaptés et la mise à disposition de la salle commune de la résidence avec la SEMIGA, partenaire du CCAS spécialisé dans la construction et la gestion de logements sociaux.

L'équipement sera constitué d'une salle commune, une cuisine, des sanitaires et un bureau. Un poste de maîtresse de maison sera créé. Cet agent aura pour mission d'accompagner les personnes et familles résidentes dans l'acquisition d'autonomie et dans la socialisation.

M. Chalier précise que les maisons en partage, ne sont pas une action ciblée par la stratégie de développement du GAL Pays Vidourle Camargue. En effet, les types d'opération rattachées au vivre ensemble et soutenues par le GAL sont définis par la fiche action 4 Cohésion Sociétale, comme listés ci-dessous :

- Construction, rénovation et aménagement d'espaces publics extérieurs et de centres sociaux culturels
- Soutien à la création de jardins partagés
- Soutien à l'investissement d'espaces culturels itinérants
- Soutien à l'investissement et l'équipement des espaces de mise en réseau, de détente, de rencontres et d'animation des bibliothèques/médiathèques
- Construction et aménagement des locaux des écoles de musique
- Soutien à l'organisation d'évènements et de manifestations

Le comité de programmation prend acte de cette information et n'émet pas de remarque sur ce dossier.

C'est donc un avis règlementaire défavorable qui a été rendu en séance.

FA5 - Aménagement des arènes et muséographie des traditions camarguaises à Lunel
Maître d'ouvrage : Commune de Lunel

Dossier présenté par J. Moysan :

L'aménagement des arènes consiste en une réalisation de vitrines d'exposition et une amélioration de l'accès au toril. L'objectif est la création d'un lieu de transmission d'histoire et de manifestations pour 4500 personnes telles que la Bouvine, le marché, les concerts ou encore les « casetas ».

Les arènes de Lunel se transforment pour permettre tous les usages de manière confortable mais confirme bien son usage principal qui est la pratique taurine camarguaise en y portant des améliorations :

- Piste conservée dans sa forme sa taille et non couverte,
- Nombre de places augmentées et accès au toril amélioré,
- Augmentation du nombre de places disponibles et couverture des gradins pour répondre à la demande,
- Toril conservé et amélioré pour plus de confort et de sécurité pour les manadiers, les chevaux et taureaux,
- Portes métalliques, emblèmes et arches conservées et réintégrées,
- Diffusion à un large public du patrimoine taurin à travers les vitrines d'exposition.

DEPENSES ELIGIBLES :

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|--------------------------------------|-----------------|
| Dispositif d'accès au toril | 30 000 € |
| Vitrines d'exposition muséographique | 31 200 € |
| Total | 61 200 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financeurs | Taux | Montant HT |
|-----------------------|---------------|-----------------|
| Région Occitanie | 20.5 % | 12 600 € |
| CD Hérault | 7.2 % | 4 400 € |
| CC Pays de Lunel | 3 % | 1 800 € |
| SIPL | 7.2 % | 4 400 € |
| Réserve Parlementaire | 0.2 % | 130 € |
| Autofinancement | 20 % | 12 200 € |
| Aide LEADER | 41.9 % | 25 700 € |
| Total | 100 % | 61 200 € |

Il est demandé si le dossier comprend la muséographie. Ce n'est pas le cas, il s'agit juste des structures accueillant les futures expositions.

M. Constant précise que depuis 1975 le terme « course libre » n'est plus officiellement utilisé mais c'est celui de « courses camarguaises » qui convient.

Il est ajouté que les 4 handicaps doivent être une préoccupation de ce projet.

La note proposée par le Comité technique est de **15.5 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

M. Pitaval ne prend pas part au vote.

FA5 - Site des terriers à Villevieille
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Pays de Sommières

Dossier présenté par V. Couderc :

Afin d'aboutir à un plan archéologique en trois dimensions d'une villa du site gallo-romain des Terriers, le projet consiste :

- A restituer le plan sur une hauteur de 0.50 m ;
- A marquer les passages par des pierres de tailles ;

- A traiter les sols de façons différenciées.
- Le projet s'appuie sur une vraie interprétation du tracé des vestiges.

La restitution du site a démarré avec la réalisation de chantiers internationaux annuels de jeunes bénévoles sous le contrôle d'archéologues, par la commune de Villevieille et l'association Concordia, depuis cinq années. L'appel d'un professionnel pour valoriser les vestiges répond à un objectif de mise en tourisme des lieux à court terme.

DEPENSES ELIGIBLES :

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|--------------------------------------|-----------------|
| Traitement des sols, Seuils, Dallage | 48 800 € |
| Total | 48 800 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financeurs | Montant HT |
|------------------------|-----------------|
| DRAC16% | 7 800 € |
| Autofinancement 20% | 9 800 € |
| Aide LEADER 64% | 31 200 € |
| Total | 48 800 € |

Plusieurs membres du comité de programmation s'interrogent sur la finalité de ce dossier et demandent des précisions. Ce qui achoppe c'est la finalité de cet aménagement. Il n'est pas fait mention d'actions d'interprétation. Mme Couderc précise que d'après ses informations, il s'agit d'une première phase urgente de protection du site et que l'interprétation est prévue plus tard.

Le comité de programmation émet un avis favorable conditionnel sur une mise en tourisme et une interprétation du site.

La note proposée par le Comité technique est de **14/ 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 8

Abstention : 2

Contre : 1

M. Bondor ne prend pas part au vote.

| |
|--|
| <p>FA5 - Valorisation numérique de la voie verte en Pays de Sommières Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Pays de Sommières</p> |
|--|

Dossier présenté par V. Couderc :

La communauté de communes du Pays du Sommières souhaite s'approprier l'outil numérique de valorisation du petit patrimoine local, charte d'interprétation, développée et mise à disposition par le Pays Vidourle Camargue.

Le projet prévoit la pose de panneaux d'information, contenant un QR code renvoyant vers un contenu multimédia interactifs, sous forme de bornes « patrimoine » le long de l'itinéraire de découverte.

La valorisation portera sur le patrimoine et la mémoire ferroviaire. La conception artistique du contenu est confiée à l'association « Mise à jour » (résultats en juin 2016).

Une étude a permis d'identifier huit haltes le long de la voie verte entre Sommières et Calvisson.

Une première phase a été accompagnée par l'Etat pour créer le contenu multimédia. Le projet présenté constitue une deuxième phase de mise en œuvre de la stratégie du Pays « Patrimoine en éveil » en proposant un média évolutif.

DEPENSES ELIGIBLES :

| Intitulé de la dépense/poste | Montant HT |
|--------------------------------|----------------|
| Fourniture et pose de mobilier | 8 400 € |
| Total | 8 400 € |

PLAN DE FINANCEMENT :

| Financeurs | Montant HT |
|---------------------|------------|
| Autofinancement 36% | 3 000 € |

| | |
|------------------------|----------------|
| Aide LEADER 64% | 5 400 € |
| Total | 8 400 € |

Il s'agit de profiter d'un support existant, la voie verte, pour mettre en valeur le patrimoine du territoire.

La note proposée par le Comité technique est de **17/20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

M. Bondor ne prend pas part au vote.

V-Lancement Appel à projets FA 4 « Développement du Vivre ensemble dans les lieux de rapprochement citoyen »

Dans le cadre de la fiche action 4 « Cohésion- Renforcer la cohésion sociétale, maintenir et développer les équipements de proximité et lieux de vie en lien avec le vivre ensemble et la qualité de vie » du plan de développement 2014-2020 du GAL Vidourle Camargue, le comité de programmation du 26 septembre 2016 a décidé de mettre en place un appel à projets pour assurer une sélection des projets et ainsi répondre à la demande de l'autorité de gestion de mener une sélection des opérations. Cette démarche permettra également au regard d'une thématique proposée d'avoir un résultat tangible et quantifiable à valoriser en évaluation.

Intitulé de l'appel à projets :

« Développement du vivre ensemble dans des lieux de rapprochement citoyen »

I) Thématique de l'appel à projets :

Programme d'aide pour la construction, rénovation et aménagement d'espaces publics extérieurs et de centres sociaux culturels visant à renforcer la cohésion sociétale et le vivre ensemble.

II) Sélection et classement des projets :

L'appel à projets est inscrit dans une thématique prioritaire complétée par des critères de sélections qui permettront l'étude et le classement des projets proposés :

Critères de sélection spécifiques à la thématique par ordre de priorité sur 8 points :

1. Qualité de l'implication citoyenne (démarche participative et ascendante, consultation citoyenne, conseil municipal des jeunes, mise en réseau, partenariat public/privé...)
2. Equipements multigénérationnels avec effet levier sur le rapprochement citoyen
3. Equipements multifonctionnels liés à la thématique du vivre ensemble avec effet levier sur le rapprochement citoyen
4. Mise en place d'indicateurs pour l'observation de la fréquentation avant/après projet

Critères de sélection au regard de la stratégie et de la qualité intrinsèque du projet (innovation, accessibilité, qualité et niveau de service, implication des TIC, exemplarité environnementale) sur 12 points

III) Calendrier :

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : **lundi 2 janvier 2017**,
- Dépôt des dossiers jusqu'au **vendredi 30 juin 2017** avant 17 H (le dépôt vaut autorisation pour commencement des travaux),
- Résultat de la sélection en comité de programmation en septembre / octobre 2017,

- Début des travaux obligatoirement prévus 1^{er} semestre 2018,
- Prévoir une demande d'acompte 2^{ème} semestre 2018 (afin de participer à l'évaluation à mi-parcours),
- Tous les dossiers déposés sur cette thématique entre le comité de programmation du 26 septembre 2016 et 2 janvier 2017 seront orientés vers cet appel à projets.

IV) Cadre de l'appel à projets (imposé) :

Les éléments de la fiche action 4 s'appliquent :

- Taux d'aide publique 80 % et **montant FEADER 50 000 € HT maximum**,
- Se reporter également dans la fiche action aux éléments concernant la sélection, aux objectifs et effet attendus et aux conditions d'admissibilité,
- Viser une réponse au regard des objectifs transversaux et à la stratégie du GAL.

V) Enveloppe dédiée :

Il est nécessaire de définir une enveloppe financière fermée, la proposition suivante est faite : **200 000 €** sur 354 536 € de crédit pour la FA 4, ce qui laisse 154 536 € pour les autres opérations de la mesure et prévoit donc la sélection de **4 dossiers minimum**.

Le Comité de programmation doit se prononcer et valider :

- **L'intitulé de l'appel à projets**
- **La thématique**
- **La sélection et le classement des dossiers**
- **Le calendrier**
- **Le cadre (imposé)**
- **L'enveloppe dédiée**

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

VI-Information sur les dossiers refusés et abandonnés auprès du GAL 2015/2016

Depuis le début de la programmation, 39 dossiers ont été refusés, abandonnés ou réorientés par le service du GAL afin d'alléger les séances de comité de programmation. Aucune remarque n'est faite. Les dossiers refusés et abandonnés auprès du GAL sont validés en séance par le comité. Le tableau est annexé à ce compte-rendu.

VII-Composition du comité technique

Le Comité Technique, composition, rôle et missions :

Conformément à l'article 2.3 du Document de Mise en Œuvre du GAL Vidourle Camargue (DOMO), le comité technique est composé des membres de la société civile, des techniciens référents des membres (élus) votant du comité de programmation et des techniciens concernés par le secteur de développement des projets à étudier (chambres consulaires, services du département, autorité de gestion). Au cas par cas, il peut être fait appel à un expert dans un domaine précis si nécessaire.

Il se réunit en amont des comités de programmation pour traiter les demandes d'aides au niveau réglementaire et au regard de l'opportunité des projets via une grille de sélection. Il prénote les dossiers à présenter en programmation.

Il est proposé de figer la liste des participants aux comités techniques, notamment pour des raisons de logistique et de transparence. La composition du Comité Technique proposée est la suivante :

| Collège/organisme/collectivité | Intervenant désigné par la structure |
|---------------------------------------|---|
| CC Pays de Lunel | Karine DIAZ |

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| CC Terre de Camargue | Philippe JONQUET |
| CC Petite Camargue | Carole COLENSON |
| CC Rhône Vistre Vidourle | Loïc LEPHAY |
| CC Pays de Sommières | Muriel CUVILLEZ |
| Conseil Départemental 30 | Isabelle CHAUME |
| Conseil Départemental 34 | Jean Luc FABRE |
| | Jérôme CASSEVILLE |
| Conseil Régional, Autorité de Gestion | Samuel JAULMES |
| Collège privé | Claude CONSTANT |
| Collège privé | Annelise CHEVALIER |
| Collège privé | Marylène BADOUX |
| Collège privé | Patrice DACHY |
| Collège privé | Catherine BERTI |
| Collège privé | Daniel REMY |

La composition du Comité technique tient compte de la représentativité de chaque EPCI, de la représentativité des cofinanceurs des dossiers, de l'Autorité de Gestion et de la société civile du comité de programmation. Selon les dossiers des personnes externes à cette liste pourront se joindre aux comités techniques afin d'apporter leurs compétences dans différents domaines.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

VIII-Composition du collège privé du comité de programmation : nouveau membre

En mai 2016, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue a fermé. Son représentant siégeait au comité de programmation, dans le collège « Privé » en tant qu'association. Ce siège est partagé (siège interdépartemental) avec la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays de Lunel.

Afin de prévoir le remplacement de ce siège, la société coopérative et participative Fondespierre a été approchée.

En charge de formations et d'accompagnement de chômeurs et de public en difficulté, les missions et objectifs qui sont les siens sur le territoire du Pays concordent avec les missions des MDEE.

La Présidente, Mme Paloma GARCIA, est prête à s'engager auprès du comité de programmation.

Conformément à l'article n°4 du Règlement intérieur du GAL et sur proposition de la Présidente, il est proposé au Comité de Programmation de valider le remplacement du siège vacant de la MDDE 30 par l'Association Fondespierre représenté par Mme Paloma GARCIA.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Il n'y a pas de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Annexe : Dossiers abandonnés ou refusés auprès du GAL 2015/2016

Exposé :

Par transparence et afin de montrer la sélection des projets, chaque année le GAL informe le comité de programmation sur :

La liste des dossiers abandonnés au cours de l'année 2016 (mise à jour le 10/11/2016)

| Structure | Projet | Lieu | Raisons |
|----------------------|--|--------------------|-------------------------------|
| Sellerie Cazals | Extension du lieu de vente et de production | Aigues-Mortes | Coût trop élevé |
| Sushi shu | Création d'une chaîne de Sushi Contener | Aigues-Mortes | Autofinancement |
| O'Fruits du sud | Agrandissement dépôt + modernisation magasin | Aigues-Mortes | Délocalisation hors pays |
| Maison Mathieu | Installation production de produits fumés | Vauvert | Délocalisation hors pays |
| MDEE | Entreprise entraînement pédagogique | Vauvert | Fermeture MDEE |
| Uchaud | Cadran solaire de l'Eglise | Uchaud | Accompagnée par souscription |
| Villevieille | Château de Pondres | Villevieille | Projet non éligible |
| La boutique d'Alice | Transformation viande de taureau | Le Cailar | Permis d'aménager refusé |
| Domaine de Massereau | Aménagement abord du Vidourle | Sommières | Projet réalisé |
| Gilles Melon | Construction bateau et éco-transat | Port Camargue | Abandon |
| Mme Lagarde | Accueil du public en manade | Aimargues | Abandon |
| Daniel Dhermand | Projet écologique Systems | Lunel | Abandon |
| M. Aberkane | Auto-école solidaire | Lunel | Meilleure dotation FSE |
| Montpezat | Tunnel du château | Montpezat | Difficulté foncière du projet |
| M. FONCELLE | Valorisation des fouilles de Psalmody | Saint-Laurent d'A. | Difficulté foncière du projet |
| Julie Bonnet | Balnéothérapie équine | Aigues-Mortes | Accord urbanisme rejeté |
| Manade Jullian | Ponton accueil public en manade | Aigues-Mortes | Réorientation AAP FEADER 641 |
| Domaine Listel | Adduction eau douce vignoble | Grau du roi | Réorientation AAP FEADER M04 |

La liste des dossiers refusés au cours de l'année 2016 (mise à jour le 10/11/2016)

| Structure | Projet | Lieu | Raisons |
|------------------------|--|--------------------|---------------------------------------|
| Pierre Loup | Evènement automobile "2 chevaux" | Nîmes | Hors territoire GAL et hors stratégie |
| Jazz à Junas | Fonctionnement festival 2016 | Junas | Dépense non éligible |
| M. Gibelin | Investissement cave coopérative de Vauvert | Vauvert | Orientation FEDER |
| Mairie Calvisson | Ecole de Sinsans | Calvisson | Hors inventaire patrimoine du Pays |
| CC Pays de Lunel | Ecole de musique | Lunel | Dépense fonctionnement non éligible |
| Mairie St-Laurent d'A. | Economie d'énergie éclairage bâtiment public | Commune | Orientation FEDER ou dispositif CEE |
| Mairie Vauvert | Replantation d'arbres | Vauvert | Opération non éligible |
| Michel Monique | Rénovation de l'Auberge du Pont Romain | Sommières | Projet non éligible |
| Mme Parodi | Ecriture publique | Vauvert | Projet non éligible/orientation FSE |
| M. Orthoux | Patrimoine bâti | Orthoux | Projet hors territoire GAL |
| Boulangerie | Reprise/création | Nages et Sorlogues | Projet non éligible |
| M. QUIJOUX | Amélioration énergétique Domaine Beaugard | Vauvert | Orientation FEDER ou dispositif CEE |
| EPTB Vidourle | Bras mort du vidourle | Vidourle | Orientation FEDER ATI |
| Restaurant | Restaurant asiatique | Nages et Sorlogues | Hors fiche action -> CCI |
| Mairie Garrigues | Place communale | Garrigues | Hors fiche action 4 |
| Mairie Junas | Portail pillier cimetière | Junas | Hors inventaire patrimoine du Pays |
| Ecole mobilité | Logiciel de performance | Vauvert | >10M CA et 50 salariés |
| Fred Rouvin | Moulin privé/droguerie | Beauvoisin | Non inscrit, classé/non alimentaire |
| Mairie Beauvoisin | Aménagement de l'espace Warnery | Beauvoisin | Projet commencé (Devis signé) |
| Mairie Salinelles | Aménagement de la salle polyvalente | Salinelles | Projet non éligible |
| SMCG | Fête OGS | OGS | Projet commencé (Devis signé) |